



Wicht Jean-Daniel

Inscriptions au registre foncier

Cosignataires : -	Date de dépôt :	12.09.17	DFIN
-------------------	-----------------	----------	------

Dépôt

Nous vivons aujourd'hui dans un monde connecté, nous voyons venir une révolution avec le potentiel de la digitalisation de la société. Et pourtant, il est un acteur dans notre canton qui peine visiblement à être à jour avec ses données, je pense au registre foncier.

Pour preuve, plusieurs exemples concrets. Suite à des transferts de propriétés, les données ne suivent pas dans les services de l'Etat et dans les communes. Plus d'une année après le changement d'un propriétaire, des communes poursuivent l'envoi de leurs factures d'impôts, leurs factures d'eau à l'ancien propriétaire, comme l'ECAB pour l'assurance des bâtiments. Autre exemple, un citoyen dépose une demande de permis de construire, 5 mois après avoir acquis une propriété. Le SECA retourne le dossier à la commune parce que le nouveau propriétaire a signé les plans et est, selon les informations de ce Service, pas le bon propriétaire.

Aujourd'hui, les notaires et les géomètres, après une stipulation, mettent à jour dans le délai légal d'un mois, souvent dans la semaine, les actes directement dans le journal du registre foncier. Il y a donc, une possibilité pour les communes ainsi que tous les organismes liés à l'Etat d'être informés quasiment instantanément des changements de propriétaires fonciers par le biais de ce journal.

Dès lors je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que les communes et les services de l'Etat sont informés des changements de propriétaires par le registre foncier, si oui dans quels délais ?
2. Pourquoi le registre foncier met plusieurs mois pour mettre à jour les données dans le grand livre ?
3. Les communes et les services de l'Etat intéressés ne pourraient-ils pas disposer d'un accès direct au journal du registre foncier pour leurs vérifications usuelles ?
4. Le registre foncier ne pourrait-il pas mettre en place un avis électronique automatique concernant les changements de propriétaires pour les communes concernées et l'ECAB ?
5. Est-ce que le SECA ne pourrait pas vérifier directement dans le journal du registre foncier le nom du propriétaire plutôt que sur le grand livre ?